

Accord FATAH-HAMAS:

Il ouvre la voie à la reconnaissance de l'Etat Palestinien par l'ONU

Le Fatah et le Hamas se sont mis d'accord sur la formation d'un gouvernement transitoire, en vue des élections présidentielles et législatives, qui doivent se tenir d'ici un an. D'autres formations palestiniennes pourraient être amenées à signer, elles aussi cet accord.

Comment un tel résultat a-t-il pu être obtenu alors même que les divergences sont - et demeurent - très profondes entre les deux principaux courants du mouvement palestinien ?

Voilà une manifestation du « printemps arabe », et en particulier un nouvel « effet place Tahrir ». En mars et en avril les jeunes Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie sont massivement descendus dans la rue pour exiger la réunification du peuple palestinien. Le Président Abbas a saisi la balle au bond, se déclarant prêt à se rendre à Gaza. Le Hamas, en perte de vitesse, ne put ignorer la montée de cette exigence de rapprochement. Son leader, K. Mechaal, réfugié en Syrie, est également rendu plus enclin au dialogue à cause de l'instabilité croissante de Damas. Les nouvelles autorités égyptiennes, de leur côté, entendent montrer leur capacité à faire bouger une situation bloquée sous leur prédécesseur. « La réconciliation ouvre la voie non seulement à la remise en ordre de la maison palestinienne, mais aussi à une paix juste », a déclaré Le Président Abbas qui a ajouté que le Premier

ministre israélien devait "choisir entre la colonisation et la paix".

La réconciliation du Fatah et du Hamas est le fait du peuple Palestinien, la pérennité de cette réconciliation sera aussi le fait du peuple Palestinien.

Au Proche-Orient, la situation géopolitique est en mouvement dans de nombreux pays arabes, mais aussi en Israël, où les intellectuels haussent le ton et appellent à la création d'un Etat Palestinien dans les frontières d'avant la guerre de juin 1967. Une Palestine indépendante est aussi dans l'intérêt du peuple israélien.

En septembre prochain l'Assemblée générale de l'ONU aura à se prononcer en faveur de la création d'un Etat Palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. La réconciliation entre le Fatah et le Hamas, pour une coopération politique, est une contribution majeure en vue d'obtenir le soutien d'une majorité d'Etats, membres de l'ONU.

L'improbable est devenu réalité. Un nouvel espoir est né. Enfin de bonnes nouvelles de Palestine !

Guy Mallié



Une « Flottille pour Gaza » dans les rues de Bordeaux le 1er mai 2011

Sommaire -

	pages
> printemps pour la Palestine	2 & 3
> Nakba: insupportable pour Israël	4
> Correspondance d'Eman Ghazani, prisonnière Palestinienne	4
> 1 Etat, 2 Etats	5/6/7
> De la solidarité internationale à la coopération décentralisée	8
> 3ème Congrès de l'AFPS	9
> Poèmes de prisonnière	10
> Résistance populaire	11
> Agenda	12

Crédit photos Palestine33

UN PRINTEMPS POUR LA PALESTINE

16 MARS 30 AVRIL 2011

La dernière quinzaine de mars aura vu se succéder en Gironde plusieurs manifestations pour célébrer, à l'initiative de Palestine33 «*Un printemps pour la Palestine*».

Projection du film **GAZA-STROPHE**, *Palestine à l'Utopia* et au Lux de Cadillac, le 16,

«*Bateau pour Gaza*» au village associatif du CCFD à Bordeaux le 19 et sur les marchés de Bergerac et de St. Foy La Grande,

«*De quoi la Palestine est-elle le nom?*» Rencontre avec A. Gresh,

Projection-débat avec M. Warschawski et le film le 11 avril «*Journal d'une orange aller simple*»,

Soutien aux prisonniers palestiniens lors de la journée internationale du 17 avril,

Et le 30 avril, à Bordeaux Bacalan: **6 heures pour la Palestine**

Durant six heures, avec Palestine33 au cœur du quartier ouvrier de Bacalan, la Palestine a occupé le devant de la scène.

Ateliers pour les petits, calligraphie



et débats pour les grands, des livres pour tous, des expositions, un stand d'artisanat, un buffet aux saveurs palestiniennes, et un spectacle typiquement bordelais. A l'extérieur une maquette du «*bateau pour Gaza*» annonçait la couleur.

Tout au long de l'après midi les enfants se sont relayés autour des ateliers organisés à leur intention pour confectionner une fresque sur le thème de la Paix.

17h 30 sonnait l'heure de la table ronde et la parole était donnée à Mahmoud DOUA, imam de Cenon et à Thomas SOMMER-HOUDEVILLE, coordinateur de la CCIPP, avant un échange fourni avec la salle (80 per-

sonnes étaient présentes).

Dans son introduction l'imam aura évoqué la question des relations entre les communautés juives et musulmanes de Bordeaux en soulignant «*l'existence d'échanges entre ces deux communautés. Le conflit n'est pas religieux et deux Etats peuvent coexister, voire vivre ensemble*». L'imam a tenu à souligner la force de la solidarité des musulmans de France pour le peuple palestinien, en précisant que «*cinq millions d'euros ont été collectés dans les mosquées pour les hôpitaux palestiniens*».

Puis l'imam est revenu sur le regard qu'il porte en direction des Israéliens: «*Il y a des valeurs qui nous rapprochent, beaucoup d'Israéliens ne se reconnaissent pas dans la politique menée par leurs dirigeants. On peut aussi défendre l'Etat d'Israël sans cautionner toute la politique israélienne*».

Ainsi la communauté musulmane de Bordeaux porte une parole d'ouverture, d'espoir et de paix sur la coexistence entre musulmans et juifs. Ce qui est possible à Bordeaux et dans d'autres villes françaises ne peut pas être impossible entre musulmans et juifs du Proche-Orient !

L'intervention de l'imam était attendue par le public qui souhaitait connaître la position de la communauté musulmane de Bordeaux.



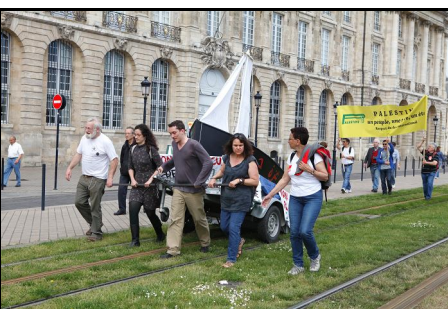
CAP SUR GAZA

La «flottille de la liberté», prête à appareiller

Sur un autre registre Thomas n'aura pas déçu « *La Palestine est le symbole de l'injustice, c'est une question qui interpelle tout le monde et peu importe qui l'on est. Israël se comporte en Etat voyou. Nos Etats se payent de mots, mais refusent de sanctionner Israël. Dans ces conditions nous sommes conduits à mettre en place des actions nécessaires pour faire cesser cette injustice* » S'adressant aux Etats « *Nous allons sanctionner, c'est l'objectif que de nombreuses associations en France et de par le monde, se sont fixé avec la campagne BDS* ».

Concernant la deuxième flottille, Thomas, passager de la première et artisan de la seconde enfonce le clou: « *La flottille humanitaire, ce n'est pas la charité, c'est la réponse des citoyens du monde pour le respect du droit international. Cette flottille représente les sociétés civiles, c'est le prolongement naturel à l'indignation suscitée par la politique israélienne, parce qu'il faut une solidarité par les actes* ».

La deuxième flottille constituée d'une vingtaine de bâtiments portera le sceau de la solidarité active et lèvera l'ancre autour du 20 juin prochain. Pour Thomas « *La cause palestinienne est une cause universelle au même titre que les enfants ou l'écologie,...* ».



Manifestation du 1^{er} mai à Bordeaux: aux côtés des militants de Palestine33 Thomas tirait le « bateau pour Gaza ».

Pour Palestine33
Propos recueillis par G. Mallié



«**Un bateau français quittera Marseille dans la troisième semaine de juin pour rejoindre la deuxième «flottille de la liberté» un an après l'assaut meurtrier d'Israël contre le premier convoi humanitaire maritime, a annoncé Claude Léostic, une des porte parole de la campagne un bateau français pour Gaza** ». Elle a expliqué que «la mobilisation en France a grandi car la situation à Gaza est insupportable».

Cette flottille devrait rassembler entre quinze et vingt bateaux avec des personnes de soixante nationalités, parmi lesquelles des élus français et des personnalités du monde du spectacle et du sport.

La Flottille de la Liberté 2 partira dans la troisième semaine de juin 2011. Les navires prendront la mer à partir de plusieurs ports européens, dont Marseille. Nous avons la satisfaction d'annoncer qu'un bateau suisse/allemand se joindra à notre flottille. En 2010 le Bundestag a voté une résolution demandant la fin du blocus de la bande de Gaza. Nombre de nos gouvernements respectifs ont dit la même chose. La Commission du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui a enquêté sur l'attaque de la flottille en 2010, a déclaré illégal le blocus de la bande de

Gaza. De même le Comité international de la Croix-Rouge a proclamé qu'Israël doit mettre fin au blocus illégal de Gaza. Pourtant Israël continue à se moquer du droit international et à ignorer la volonté de la communauté internationale.

Il n'existe aucune action diplomatique énergique pour faire appliquer le droit international et défendre les droits humains des Palestiniens. Aussi la Flottille de la Liberté doit-elle prendre la mer et nous appelons à d'autres actions pour mettre fin à l'impunité d'Israël

Le 15 mai, les Palestiniens marqueront les 63 ans de la Nakba, le début de la dépossession du peuple palestinien. Le mois prochain marquera les 44 ans de l'occupation de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, dont Jérusalem. Et juillet verra le quatrième anniversaire du blocus quasi hermétique de Gaza. La question n'est plus pourquoi nous allons tenter de briser le blocus, mais pourquoi il faut tant de temps à la communauté internationale pour agir.

Nous appelons la communauté des Etats et des peuples du monde entier à soutenir le droit international en Palestine et à apporter leur soutien à la Flottille.

Demain des membres du Comité de pilotage se rendront à Strasbourg pour y rencontrer des membres du parlement européen, afin de leur présenter la flottille et de solliciter leur soutien actif. De ce jour et jusqu'au jour du départ, les membres de la flottille rencontreront les responsables, les Nations unies et les organisations internationales afin d'obtenir leur soutien pour cette action citoyenne internationale, qui vise à mettre un terme au blocus criminel de la bande de GAZA.

Paris, le 9 mai 2011

«Le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de la paix»

M. BARGHOUTI



« La révolution arabe frappe aux portes d'Israël »



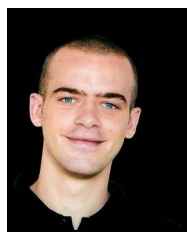
Palestiniens portant un blessé à la frontière nord de Gaza

Le quotidien israélien Haaretz ne s'y est pas trompé. Commentant la mobilisation exceptionnelle du dimanche 15 mai, jour de la commémoration de la Nakba (la catastrophe) pour les Palestiniens, il a titré: «*La révolution arabe frappe aux portes d'Israël* ».

La commémoration a été ensanglantée par des violences sans précédent, qui ont fait au moins 16 morts.

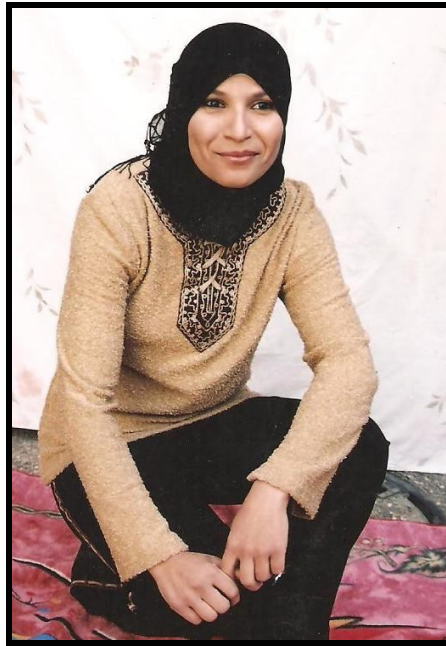
Cette mobilisation est sans précédent en nombre, mais, surtout elle a été observée à Gaza, en Egypte, en Jordanie, en Cisjordanie, à Jérusalem Est, sur le Golan et à frontière du Liban et parmi les Palestiniens de 48 c'est-à-dire ceux vivant en Israël.

Le « printemps arabe sème de nouvelles graines » et libère de nouvelles forces. La règle du jeu n'est plus la même, les Etats-Unis, l'Europe et même Israël ne pouvant plus compter sur le rôle plus que conciliant de l'Egypte. ■



25 MAI 2011
Salah HAMOURI
détenu dans une
prison israélienne
depuis 2257 jours

Correspondance de prisonnières



Eman Ghazawi

Chère Marie-Agnès,

Comment vas-tu? J'espère que tu vas bien et que tu es en bonne santé. J'ai reçu ta lettre du 4/2/2011 et j'ai su que tu as reçu ma lettre et j'en ai été très heureuse; c'est pour ça que j'ai décidé de t'écrire aujourd'hui. J'ai su aussi que tu as vu ma photo avec mes enfants dans le journal « Jérusalem ». Effectivement il y a eu un article sur moi dans ce journal, mais ce n'était pas ma photo mais une photo d'une prisonnière qui était avec moi en prison avant, et celui qui a écrit l'article a mis cette photo par erreur. J'ai un garçon et une fille et la photo montre une mère avec deux garçons.

Tu m'as dit que tu connais d'autres personnes qui m'écrivent : Marie-Hélène et Nicole. J'ai reçu leurs lettres il y a quelque temps et je leur ai répondu tout de suite et je ne sais pas si elles ont reçu mes lettres. Je continuerai à t'écrire chaque fois que je recevrai

une lettre de toi et que tu m'enverras des timbres. Le 6/1 j'ai reçu une lettre de toi avec une photo que j'ai mise parmi les photos de ma famille. Je la conserverai précieusement même après ma sortie de prison.

Si tu demandes de mes nouvelles, je te dis que je suis bien et en bonne santé; mon moral est fort, surtout que j'ai vu mes enfants il y a deux jours. Ils sont venus me rendre visite avec leur grand-mère, «ma mère». Ils sont en forme et ont bon moral et ils attendent avec impatience le jour de ma sortie de prison. A chaque visite ils me posent la même question : combien de temps il te reste avant de sortir de prison? Et ils souhaitent que les jours et les années passent vite pour que je sorte. Je demande à Dieu qu'on se retrouve avec leur père.

A la fin de ma lettre je te demande de rester en communication avec moi si tu peux et je te remercie de ton intérêt pour moi. Ne t'inquiète pas, je suis bien et mes sœurs autour de moi t'envoient leurs salutations.

Mes salutations à toi, aux gens qui t'entourent et à ton mari aussi.

With love (avec amour) -
Eman Ghazawi.

PS. Je t'envoie une photo de mes enfants.

PALESTINE
Un peuple, une terre, un État
Respect du droit
international



Palestine : Un État ? Deux États ?

Le débat Un État / Deux États dans les limites de la Palestine d'avant le plan de partage de 1947 est loin d'être clos. Le N° 36, mars 2011, de Palestine Solidarité, le trimestriel de l'AFPS, publie un article d'André Rosevègue, intitulé précisément Un État ? Deux États ?. Vu l'actualité de la question, nous avons demandé à André l'autorisation de reproduire cet article. Nous y ajoutons un texte, qui se donne le simple objectif d'alimenter la discussion.

Un Etat ? Deux Etats ? Certains voudraient nous réduire à un raisonnement binaire régressif : les partisans de « deux états » seraient les réalistes, les vrais partisans de la Paix ; les partisans de « Un Etat » seraient des jusqu'au-boutistes irresponsables, complaisants avec le discours des méchants terroristes du Hamas. Je pointerai quelques problèmes.

Remarques historiques et théoriques

Il est clair que la situation d'aujourd'hui est celle d'un seul Etat, Israël, qui contrôle la totalité de la Palestine historique, et même un peu au delà (Golan...), la bande de Gaza étant cadennassée, et la partie de la Cisjordanie non annexée étant partiellement déléguée à une Autorité sans autorité. La ligne verte a totalement disparu. Encore plus à Jérusalem. Le plan de partage de l'ONU n'est-il pas en contradiction avec la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Il propose en 1947 une division de la Palestine mandataire en deux Etats sur une base ethnique, supposant implicitement des déplacements de population contraires aux principes mêmes qui seront proclamés l'année suivante. La question des réfugiés ne naît pas de la guerre que les Etats arabes déclenchent au lendemain de la proclamation unilatérale de l'Etat d'Israël par le mouvement sioniste. A cette date, des centaines de milliers de Palestiniens ont déjà été chassés de leurs terres et se sont réfugiés ici et là.

Derrière l'idée de l'Etat Juif, il y a une idée centrale : celle de la séparation. Les Juifs auraient besoin d'un Etat parce qu'ils ne pourraient pas vivre avec les autres. Cette idée (commune, je le dis sans provocation, au sionisme et aux antisémites) est dangereuse pour TOUS les conflits (cf. les guerres de Yougoslavie). Elle est contraire au droit international. On peut reconnaître une forme de « droit du sol » et admettre

qu'aujourd'hui s'est constituée une communauté juive israélienne, et même dans certaines acceptions du terme une nation israélienne, résultat d'une histoire complexe. On doit alors parler d'une naissance illégitime, ce qui ne supprime pas les droits de ce peuple désormais né. On peut travailler la question des responsabilités historiques des uns et des autres dans le ralliement de la majorité des Juifs européens survivants à l'idée de la nécessité d'un Etat juif en Palestine. On ne peut pas pour autant être favorable à la reconnaissance d'un « droit » du « peuple juif » sur « la terre d'Israël ».

Une succession d'accords déséquilibrés

En revanche, nous entendons bien que dans l'insistance à défendre l'idée de « deux Etats », il y a la volonté légitime de « garantir » définitivement que la communauté juive israélienne pourra vivre en Palestine de plein droit. A l'heure des « deuxièmes décolonisations », nous ne sommes cependant pas certains que la solution des « deux Etats » soit la condition nécessaire de cette reconnaissance ; et nous devons ajouter que cette communauté ne peut espérer vivre durablement en paix au Moyen-Orient sans reconnaître la Naqba. Peuple, ethnique, communauté, nation. Les peuples et les nations ne sont pas des vérités éternelles. Il n'y a pas que le « peuple juif » qui ait été « inventé ». Les travaux historiques synthétisés par Shlomo Sand relativisent largement « l'exil » et donnent à l'idée du « retour » une valeur symbolique. Cela ne résout malheureusement aucune question pratique, même si cela met le doigt sur la manipulation de l'histoire et de la mémoire. Deuxième erreur initiale de la jeune ONU : la reconnaissance d'un Etat, Israël, dès sa proclamation unilatérale de mai 48, sans que ses frontières soient définies. Près de cinquante ans après, c'est la logique d'Oslo qui se manifeste. Ac-

cords déséquilibrés en faveur d'Israël, quel que soit le point sur lequel nous portons le regard. Mais ceux qui refusent ces accords côté palestinien étaient incontestablement minoritaires. Il ne nous appartient pas d'être « plus Palestiniens que les Palestiniens », les Palestiniens sont libres de l'appréciation du rapport des forces. Nous, ici, ne pouvons que regretter que nos propres gouvernements aient soutenu le point de vue israélien et incité les dirigeants palestiniens à accepter un tel déséquilibre. Si la Charte de l'OLP est alors « caduque », que dire des Accords d'Oslo quand dès le lendemain la colonisation se poursuit de plus belle ? Les gouvernements israéliens ont cet étrange raisonnement, bien peu conforme au droit international : ce qui est à nous est à nous définitivement. Ce qui n'est pas à nous peut se discuter (les territoires occupés sont ainsi définis comme « territoires disputés »).

Conditions de la position en faveur de deux Etats

Parler de deux Etats n'a aucun sens si on ne dit pas aussitôt de quelles frontières on parle : aujourd'hui, il doit être clairement dit que les frontières de 67 n'existent sur aucune carte israélienne, et ne correspondent à aucune réalité sur le terrain, avec le Mur, les colonies, et les routes qui y mènent. Quand les Etats reconnaissent l'Etat palestinien « dans les frontières de 67 », ils demandent donc le démantèlement du Mur, et l'impossibilité pour les colonies de garder leur statut de territoire israélien. Le maintien de populations des colonies supposerait au minimum qu'elles reconnaissent la souveraineté palestinienne, voire qu'elles en demandent la citoyenneté.

Parler de deux Etats n'a aucun sens si on ne redit pas clairement que dans les frontières de 67, il y a tout Jérusalem Est et qu'il est légitime pour l'Etat palestinien de choisir Jérusalem Est comme capitale.

Parler de deux Etats n'a aucun sens si on ne dit pas ce qu'il en est de la question des réfugiés. Il est en tout cas inimaginable que le retour des réfugiés repose sur le seul Etat palestinien dans les frontières de 67 (c'est-à-dire 22 % de la Palestine mandataire). Le droit des réfugiés au retour dans leur pays signifie retour là d'où ils viennent en ligne directe. La violation des Accords d'Oslo par Israël autorise d'ailleurs les Palestiniens à reconsidérer l'accord sur le partage 78/22 % qu'ils avaient concédé pour obtenir une paix qui n'est pas venue. Aujourd'hui, le peuple palestinien éclaté aspire à l'unité. Dire « deux Etats » ne peut vouloir dire « *ce serait déjà pas mal de réunifier la Cisjordanie, Jérusalem et Gaza : les Palestiniens de 48 et les réfugiés doivent comprendre que l'on ne peut tout avoir* ». Parler de deux Etats ne peut vouloir dire que dans les frontières de 67 Israël est composé de « Juifs » et de ceux que les « Juifs » admettent, avec ou sans droits égaux. Qu'il s'agisse d'un ou deux Etats (un copain libataire me rappelle toujours son choix pour zéro Etat), nous ne pouvons revendiquer que deux Etats « de tous leurs citoyens », à égalité (notamment pour les « Palestiniens de 48 »). Notre culture française nous conduit à dire : deux Etats laïques et démocratiques, même si nous ne devons pas plaquer sur la réalité du Proche-Orient une définition franco-française de la laïcité.

Aucun engagement diplomatique n'impose aux Palestiniens la solution de deux Etats

Alors, toutes ces évidences ayant été rappelées, nous sommes en droit de dire à haute voix : l'Etat palestinien proclamé aujourd'hui et internationalement reconnu, OK. Mais réaliser les deux Etats comme viables aux conditions énoncées ci-dessus et qui sont incontournables, est-ce plus réaliste que la création d'un seul Etat ? Il n'y a pas qu'Illan Pappé et Ziyad Clot pour se poser et nous poser la question de la faisabilité et de la viabilité. Le retour du « défi bi-national » n'est pas une invention de jusqu'aboutistes mais le choc en retour de la politique d'annexion et d'apartheid de l'Etat israélien. Ceci dit le rôle d'un mouvement de solidarité n'est pas de dicter la solution au peuple discriminé, ni de choisir pour lui quand il ne parle pas

ou plus d'une seule voix.

Résumons : sans jeter l'anathème sur l'hypothèse d'un Etat, aujourd'hui discutée partout et par tous, l'AFPS ne doit jamais défendre la position des deux Etats sans que certains requis soient rappelés.

André Rosevègue, membre du conseil national de l'AFPS

Question sur l'Etat binational -

L'article d'André Rosevègue, en revenant sur le débat complexe Un Etat / Deux Etats vise sans doute à interroger la position actuelle de l'AFPS, qui paraît s'engager résolument pour la reconnaissance d'un Etat de Palestine et soutenir les initiatives internationales qui se développent depuis quelques mois, dans un contexte régional profondément transformé.

Refusant ce qu'il nomme un « *raisonnement binaire régressif* », André reprend les données historiques et politiques ayant permis la création d'un Etat juif en Palestine et examine un certain nombre de points qui montrent que la position en faveur de deux Etats n'est pas si évidente :

- D'abord, dans la vision de deux Etats, il y a la « *volonté légitime de "garantir" l'existence d'une communauté juive israélienne en Palestine* » : or, il n'est pas sûr que la solution à deux Etats soit la « *condition nécessaire de cette reconnaissance* ». (Cet argument peut certes se comprendre, même s'il semble assez spécieux ; mais on peut se demander alors en quoi, sur ce plan-là, une solution à un Etat serait plus pertinente.)

- Ensuite, « *parler de deux Etats n'a aucun sens si on ne dit pas aussitôt quelles en sont les frontières* » et « *si on ne dit pas ce qu'il en est de la question des réfugiés* ». Or, Israël ne reconnaissant pas les frontières de 1967, niant aux Palestiniens le droit de choisir Jérusalem-Est comme capitale de leur Etat et refusant tout droit au retour des réfugiés, aujourd'hui en quoi « *la réalisation de deux Etats est-elle plus réaliste que la création d'un seul Etat ?* » Et ainsi « *le retour du "défi binational" n'est pas une invention de jusqu'au-*

boutistes, mais le choc en retour de la politique israélienne d'annexion et d'apartheid ». (La question des frontières serait certes réglée dans le cas d'un Etat binational, mais celle des millions de réfugiés installés dans les pays limitrophes ne serait pas résolue ipso facto.)

- Dans sa conclusion, André semble finalement reprocher à l'AFPS de privilégier la solution à deux Etats sans tenir compte de tous les paramètres de la situation.

Je ne suis pas suffisamment au courant des débats internes de l'AFPS pour comprendre tout le byzantinisme du texte d'André. Mais si je m'en tiens à l'éditorial du même numéro de **Palestine Solidarité**, le titre : *Etat de Palestine Reconnaissance : le temps est venu* est parfaitement clair, et Isabelle Avran affirme dans son article que « le moment est venu de reconnaître un Etat palestinien indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale », ajoutant que « l'étape serait d'importance pour les Palestiniens ».

Il est vrai qu'il existe une possibilité de reconnaissance d'un Etat palestinien lors de la prochaine Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011, et que l'Autorité Palestinienne s'oriente résolument vers ce choix de voir la Palestine devenir enfin un Etat membre de l'ONU. Dans cette perspective, et bien que nous soyons encore très loin de sa réalisation, c'est l'option deux Etats qui est privilégiée. Dans la situation actuelle, et même si la volonté des dirigeants palestiniens de développer l'économie avec l'espoir d'obtenir des résultats politiques bénéfiques relève certainement d'une dangereuse illusion, il n'est pas illogique d'accepter de défendre cette option : le moment historique semble plutôt favorable. Et de toutes façons, comme l'écrit André, « *il ne nous appartient pas d'être "plus Palestiniens que les Palestiniens"* ».

Est-ce pour autant considérer que l'option Etat binational est une solution inadéquate, voire absurde ? Certainement pas, et ce n'est pas être un « jusqu'au-boutiste irresponsable » que de l'envisager positivement. Mais il paraît difficile d'ignorer un certain nombre d'hypothèques pesant sur cette position

- Dans son livre **Le Défi binational**, paru il y a déjà dix ans, Michel Warschawski voyait « l'État juif à bout de souffle », prémisse qui l'amenait à défendre le projet binational. On peut néanmoins considérer que les événements de la décennie écoulée ne lui ont pas vraiment donné raison. Certes Israël subit un relatif isolement international depuis l'ignoble agression contre la population de Gaza, certes son image dans de nombreux pays s'est considérablement dégradée, mais quand on voit sa capacité militaire à massacrer continûment les Palestiniens et sa capacité politique à empêcher tout processus de paix, on a un peu de mal à croire le malade en phase terminale.

- D'autre part, la réalité démographique joue un rôle considérable. Dans l'espace de la Palestine mandataire vivent actuellement environ 5,5 M de Juifs et presque 5,5 M de Palestiniens, situation qui n'est en rien comparable à celle de l'Afrique du Sud. Quand on connaît la profondeur, la violence du mépris et du racisme des Juifs à l'égard des Palestiniens, mépris et racisme confirmés quotidiennement par les dirigeants politiques israéliens, on ne voit pas trop comment pourrait concrètement se construire un avenir commun, comment dans un terme proche pourrait fonctionner une société démocratique, égalitaire et juste. La société israélienne actuelle est de plus en plus figée, bunkerisée dans sa pathologie obsidionale ; entièrement soumise au pouvoir militaire, elle adhère massivement à des choix politiques de plus en plus extrémistes. Le point de vue de Warschawski, voyant dans le binationalisme « un système de valeurs visant à régulariser la coexistence entre les peuples et les communautés qui vivent sur le territoire de la Palestine historique », possède un optimisme, que la réalité actuelle contredit brutalement.

- Par ailleurs, quel pourrait être le régime politique d'un État binational ? Et ses institutions ? Quel gouvernement aurait-il ? Imaginons que, par des jeux d'alliance politique et électorale, les partis politiques arabes soient majoritaires, qu'un Palestinien soit amené à former le gouvernement, diriger le pays, commander son armée, déterminer sa politique

étrangère, conduire sa diplomatie, etc. Quelle serait alors la réaction de la minorité juive de cet État ? On ne serait pas du tout dans une configuration sud-africaine, où les Blancs n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter le pouvoir de l'ANC. En Palestine, il y a équivalence démographique, et, même dans le cas du retour d'un certain nombre de réfugiés palestiniens, le déséquilibre restera relatif, sauf à prévoir un improbable départ massif des Juifs. L'hypothèse d'une figure qui saurait atteindre à la grandeur de Mandela (Marwan Barghouti, par exemple) est parfaitement envisageable, mais on peut douter que les blessures de longues décennies de conflit cicatrisent véritablement. Il n'y a qu'à voir comment, en France, 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie, sont considérés les Arabes.

- Un autre problème sera de régler la question de la propriété des terres (même en limitant à celles de la Cisjordanie). Quand on voit les dizaines de milliers de colons juifs haineux et fanatiques occuper les terres palestiniennes, on a quelque difficulté à imaginer que les rétrocessions puissent s'effectuer à l'amiable et pacifiquement. Quelles forces faudra-t-il pour leur imposer le respect de la loi ? Sans doute, dans certains cas Juifs et Arabes sauront trouver des solutions justes et pérennes, mais rares seront ceux qui renonceront facilement aux avantages et aux privilèges de la colonisation. Pensons aussi à l'organisation de l'économie, au fonctionnement des administrations, à celui de l'École, à la volonté de résorber les gouffres qui séparent les deux populations, etc. Les solutions seront nécessairement politiques, résulteront de négociations et compromis douloureux. Mais pour le moment, on ne voit aucune possibilité de démarrage d'un processus auquel les Israéliens doivent accepter de participer. Bref, sur un ensemble de questions essentielles, l'hypothèse d'un État binational ne semble guère crédible dans un temps rapproché, et les réponses de ceux qui défendent cette option semblent encore très évasives en ce qui concerne les processus et l'action politique à mettre en œuvre. Alors faut-il défendre à tout prix la création d'un État palestinien ? Face à la réponse positive de l'AFPS,

celle d'André, beaucoup plus réservée, possède le mérite de rappeler l'ambiguïté et les limites politiques de la démarche visant à la création d'un État avant la fin de l'année (ce qui était bien montré dans un récent dossier de **Politis**, *La Palestine à l'heure des révoltes arabes*). Cette initiative pourrait constituer un nouveau leurre, débouchant sur un échec, qui viendrait encore s'ajouter aux échecs subis depuis plus de vingt ans par les Palestiniens. Mais l'accord signé au Caire par le Hamas et tous les membres de l'OLP, qui permet aux Palestiniens de retrouver leur unité politique, constitue une avancée remarquable, dont nous pouvons difficilement anticiper les conséquences. On peut y voir enfin un signe d'espoir.

Jean-Claude Cavignac

Juliano et Vittorio ASSASSINÉS

Nous portons le deuil de deux militants exceptionnels pour la justice en Palestine. Le 4 avril, le fondateur du Théâtre de la Liberté du camp de réfugiés palestinien de Jénine, fils d'une Juive et d'un Palestinien antisionistes d'Israël, a été assassiné par un tueur d'origine indéterminée. Juliano soutenait la campagne « Boycott, Désinvestissements et Sanctions » contre Israël.

Le 14 avril, Vittorio Arrigoni, militant de l'organisation non-violente active International Solidarity Movement, a été tué par des membres d'un groupe « salafiste jihadiste » à Gaza. Vittorio, qui était resté à Gaza depuis l'arrivée du premier bateau de la liberté pour Gaza en 2008, rapportait régulièrement sur la vie à Gaza sous le blocus. Ses assassins, qui se sont figuré que sa vie servirait de monnaie d'échange vis-à-vis du gouvernement Hamas, ont fait de sa mort un cadeau à Israël. ■

De la solidarité internationale... à la coopération décentralisée...



A Tubbas, un château d'eau construit avec la participation des communes de St-Pierre d'Aurillac et Fargues de Langon

Notre petite commune de Saint-Pierre d'Aurillac, depuis 1965, sous l'impulsion de ses maires et de ses conseils municipaux successifs, a toujours inclus dans son activité des « coopérations internationales. »

C'est une posture originale pour un petit village qui ose se déclarer de manière volontariste « commune du monde ». Cela n'allait pas de soi dans le passé, alors que beaucoup d'élus et l'Etat lui-même n'iaient aux communes une compétence internationale.

Cette vision politique trouve aujourd'hui sa continuité dans une action de coopération décentralisée sur le thème de l'eau avec la Palestine et la ville de Tubas en Cisjordanie, action légitimée par une loi de 1992 dite de « coopération décentralisée », qui reconnaît aux collectivités locales le droit de mener ces actions dans le cadre des compétences communales, avec comme seule limite le respect des engagements de la France.

Cette volonté est donc aujourd'hui « légalisée »... reconnue et même... soutenue, puisque le Ministère des Affaires Etrangères octroie à la commune une aide égale à celle des collectivités publiques soutenant cette action. Le ministère, en quelque sorte, « double la mise », ce qui représente 23 500€ supplémentaires dans notre budget, qui s'ajoutent donc aux subventions des communes de Fargues et Saint Pierre d'Au-

rillac qui donnent 3500€, les régions Aquitaine et Midi Pyrénées mettent 10000€ chacune au projet commun.

Ce projet concerne l'approvisionnement en eau avec une participation de l'Agence de Bassin Adour Garonne de plusieurs centaines de milliers d'euros, rendue possible par une loi plus récente (loi Oudin Santini de 2005) autorisant les Ets Publics de Coopération Intercommunale et les agences de bassin à consacrer 1% de leur budget à des coopérations internationales sur l'eau.

Bien entendu cette loi n'est pas dénuée d'arrière-pensées et Monsieur Santini déclarait lui-même lors de sa présentation qu'elle visait « à favoriser la conquête de marchés extérieurs par des groupes français »... Mais aujourd'hui notre action concrète en Palestine vise à permettre, à l'inverse, une maîtrise complète par les structures publiques palestiniennes (communes, mise en place d'un syndicat de communes pour la distribution et la gestion en régie directe, constitution de « groupes d'agriculteurs » avec l'aide du Parc pour la distribution dans les fermes isolées...).

C'est également le sens de l'aide fournie à nos amis palestiniens sur la base de visites en Gironde et d'échanges d'expériences avec des élus et des syndicats des eaux girondins...car après la construction d'un château d'eau (réalisé par des entre-

prises palestiniennes) rendant la distribution plus régulière se posent maintenant pour eux des questions nouvelles : celle de l'entretien du réseau et des fuites dues à une pression renforcée, celle de la facturation et de l'assainissement de eaux usées.

Notre implication d'élus, en particulier celle de Pierre Augey, mon collègue de Fargues, élu vice-président du Comité de Bassin Adour-Garonne, a permis de tisser des liens avec des institutions et des associations diverses comme l'ACAD. Saint-Exupéry le disait fort justement : « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des forces en marche ! »

Pour moi, la solidarité avec la Palestine se joue sur tous les terrains, y compris sur le terrain institutionnel... trop souvent abandonné sinon dénoncé comme source de compromission. A y regarder de plus près on s'aperçoit que permettre l'eau est un élément fondamental d'une politique d'autonomie et d'indépendance pour la Palestine. Dans certaines fermes isolées de la Vallée du Jourdain, l'accès à l'eau est la condition du maintien sur place des populations, sachant que leur départ permettrait la récupération automatique de terres dites « innocupées » par Israël.

Cette aventure internationale inespérée donne un peu le vertige à une petite commune, mais elle n'est pas le fruit d'un pur hasard. Jean Lafourcade, maire « initiateur » dans les années soixante de ces coopérations avait été profondément marqué dans sa jeunesse par le massacre des Républicains espagnols, auquel il avait assisté à Santander pour « non-intervention » de Léon Blum.); marqué aussi, bien sûr, par les camps de concentration qu'il avait connus aux côtés de juifs, de russes, de communistes. Il avait acquis par un vécu hors du commun la conviction profonde d'une nécessaire solidarité des peuples de la Terre...

Pour ma part, cette première expérience à ses côtés, mais aussi des rencontres diverses, notamment avec des militants chrétiens, m'ont permis de retravailler le sens de l'homme et du partage, même si un choix fondamentalement « communiste » me prédestinait à pencher d'instinct « du côté des faibles », sans compter mes origines paysannes qui me confortent dans l'idée que le printemps vient après l'hiver...

Michel Hilaire

14 et 15 mai 2011, à Saint-Denis, 3ème congrès de l'AFPS

Déclaration finale de l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS)



Notre jeune camarade franco-palestinien, Salah Hamouri, détenu dans les geôles israéliennes depuis six ans déjà au terme d'un faux procès par les vraies forces d'occupation militaire israéliennes, a été élu délégué d'honneur.

Le congrès de l'AFPS tient à saluer, par son intermédiaire, tous les prisonniers et prisonnières politiques palestiniens. Notamment tous ceux en grève de la faim contre la politique d'isolement que leur impose Israël. Nous demandons au gouvernement français d'intervenir pour exiger et obtenir de Tel-Aviv leur libération.

Le congrès de l'AFPS a également rendu hommage à Vittorio Arrigoni et Jiulano Mer Khamis, lâchement assassinés pour leur engagement dans le combat de la liberté.

Le congrès a accueilli et entendu Hael Al-Fahoum, ambassadeur de Palestine en France et Abdallah Abu Ramah, l'un des responsables du comité populaire de Bil'in en lutte contre le mur israélien et l'annexion de ses terres, récemment sorti de prison où l'avait conduit la répression militaire israélienne. C'est peu de dire que ce congrès s'est tenu dans un contexte particulier. L'exigence de liberté, l'aspiration à la démocratie, l'appétit de

justice et de justice sociale, la volonté de voir le droit reconnu et respecté, de destituer l'arbitraire au profit du respect de la dignité, la soif d'être acteur de son avenir... ne connaissent pas de frontière. A ceux qui en doutaient, voire se délectaient de l'hypothèse d'une guerre de civilisations destructrice de part et d'autre de la Méditerranée, et au-delà, les révolutions des peuples du monde arabe et singulièrement de leurs jeunesse, répondent avec force et avec courage.

Dans tout le monde arabe, sans exception, les peuples se soulèvent, diversement, les uns après les autres, en dépit des répressions, substituant le printemps à des décennies de glaciation et de dictature. Ils partagent leurs exigences, qui sont aussi les nôtres, avec le peuple palestinien et sa résistance nationale, dont les droits nationaux, le droit à l'autodétermination, sont bafoués depuis trop longtemps par la politique coloniale israélienne, dont l'anachronisme le dispute à la logique meurtrière toujours impunie.

En Palestine occupée elle-même, les manifestations du printemps ont accompagné l'exigence de la fin de l'occupation de celle de la fin de la division. Le congrès salue l'accord de

l'ensemble des organisations politiques palestiniennes de l'OLP et du Hamas, pour un gouvernement d'union jusqu'aux prochaines élections présidentielle et législative en Palestine et la position courageuse de toutes en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain dans les territoires occupés depuis 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale ainsi que le respect du droit au retour des réfugiés palestiniens.

Concomitance de calendrier, ce troisième congrès s'est tenu alors que le peuple palestinien commémorait le 63ème anniversaire de la Nakba, c'est-à-dire de sa dépossession territoriale et de son expulsion massive de Palestine entre 1947 et 1949 par les forces qui allaient devenir israéliennes. « Il faut achever ce qui ne l'a pas été en 1948 », insistait Ariel Sharon voici dix ans. L'actuel gouvernement israélien poursuit lui aussi cette politique, tente d'interdire la commémoration de l'Histoire comme ses prédécesseurs ont voulu en effacer les traces. En intensifiant la colonisation de la terre et des ressources palestiniennes et en étouffant sa population. En s'opposant violemment au retour des réfugiés, pourtant inscrit dans le droit. En démantelant la multitude vivante de Jérusalem et en tentant d'en déraciner la part palestinienne. En morcelant l'espace et en emmurant les populations. En assiégeant Gaza. En tuant. Comme a été tué Milad Saïd Ayache, 16 ans, à Jérusalem, où il manifestait ce 13 mai.

Mais les lignes bougent dans toute la région, et nous nous en réjouissons. Sans en mesurer sans doute encore tous les effets, nous saluons chaleureusement ces Intifada des peuples.

Après quelque vingt ans de processus dits de négociation entre Israël et les représentants du peuple palestinien, et alors que les dirigeants israéliens continuent de refuser le droit international comme fondement de tout accord, ce troisième congrès se tient aussi alors que s'annonce une bataille de la reconnaissance. Celle de l'Etat palestinien indépendant, souverain, dans les frontières de 1967 et donc avec Jérusalem-Est pour capitale, que les représentants du peuple palestinien entendent faire admettre à l'assemblée générale des Nations Unies.

De nouveau, l'Union européenne s'est engagée à le reconnaître, « le moment venu ». Ce moment est venu. Les Etats européens peuvent jouer un rôle majeur et cette reconnaissance ne saurait continuer à attendre indéfiniment, au prétexte de négociations directes, dans un tête à tête dissymétrique, l'accord préalable de Tel-Aviv qui multiplie unilatéralement sur le terrain les faits accomplis visant à en empêcher l'avènement.

L'admission de l'Etat palestinien indépendant aux Nations unies serait une étape importante vers la paix entre Palestine et Israël et plus généralement pour les espoirs de paix dans toute la région. Les termes du conflit comme ceux d'une solution politique sont connus et reconnus. C'est le droit international. Tout le droit international.

Ce troisième congrès de l'AFPS appelle tou-te-s les citoyens et les citoyennes vivant sur le territoire français à porter ensemble cette exigence de droit international que les gouvernements ont la charge de faire respecter. Il les appelle à poursuivre la mobilisation populaire et non-violente en déclinant ici la campagne internationale BDS et en exigeant notamment la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël tant qu'Israël, continue de bafouer le droit international. L'AFPS poursuivra son travail unitaire pour le respect du droit international, notamment dans le cadre du collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et de la plateforme des ONG pour la Palestine.

Il appelle à poursuivre dans l'immédiat les efforts pour la deuxième flottille de la liberté et le bateau français pour Gaza dont le siège inhumain et illégal doit être levé. Les 500.000 euros collectés en cette mi-mai, témoins de l'engagement de notre société, encouragent notre appel en faveur d'un rassemblement large, démocratique, transverse à toutes les générations, transgressant les identités supposées des uns ou des autres pour leur préférer une exigence commune, politique, celle de l'exigence du droit et de la paix.
Saint-Denis, le 15 mai 2011.

Exil et soupirs

*Je me remets à Dieu du vol de ma liberté et mes amis
Je confie à dieu ceux qui ont trahi et poignardé mon cœur
Car dans ma prison je suis face à l'oppression et la tyrannie
Ah! ma vie perdue entre collines et vallées
Ah! Grand-père prisonnier et un cœur plein de chagrin
Je me remets à Dieu pour une prison qui tue en nous le sourire humain
Ah! mon âme torturée quand pourrai-je oublier
Ma vie est prisonnière, mon cœur dans ma geôle est triste
Mes pensées sont emplies de doutes et mon cerveau bout comme un volcan
Mes soucis grandissent dans mon cœur et mes larmes sont otages de la dissimulation
L'exil habite ma solitude et ma prison est brûlante tel le feu
L'éloignement de ma mère me tue et la mort déchire les cœurs
Mon verre est rempli de chagrin et ma vie est une mer sans rivage
Ma vie est comme un oiseau boiteux couché au fond des vallées
Mes larmes tombent comme la pluie sur la séparation avec ma famille et mes voisins*

Écris ô crayon

*Écris, ô crayon, avec force et détermination
Écris sur un cœur fondu et un cerveau rempli de pensées
Écris sans t'arrêter sur des prisonniers toujours libres
Écris sur mes amis et écris au corail, aux perles et aux mers
Écris, mon crayon, sur le retour chez nous
Écris avec de l'encre qui saigne: vive la mémoire d'Abu Ammar
Ne te calme jamais mon crayon, écris tout le long du voyage
Explique au monde les prisonniers et leur amour du « vieux »
Écris, mon crayon courageux, pour l'unité et les révolutionnaires
Écris, mon seul ami, en ces temps perfides
Écris, mon crayon rebelle, il n'y aura plus après ce jour de division
Il n'y aura plus, ma Jérusalem, de honte après la révolution
Écris mon crayon, sur l'espoir et le développement
Écris, pour informer le monde de la levée de la lumière sur l'avenir
Écris, mon crayon, écris sur les martyrs palestiniens innocents.*

Poèmes écrits par **Amal Djouma**
Prison Aldamon
Mars et avril 2011
Traduction S. Mallié

Lettres aux prisonnières palestiniennes enfermées dans les geôles israéliennes.

Depuis plusieurs années un groupe de femmes, adhérentes à Palestine33 (ce n'est pas une obligation) écrit, semaine après semaine, aux prisonnières palestiniennes. Depuis quelques mois, nous recevons des réponses et ainsi nous échangeons des photos d'enfants, de femmes mais aussi des informations. L'essentiel réside dans le fait que ces femmes ne sont plus isolées, elles communiquent, on les écoute, elles ont un lien avec l'extérieur. Ce réconfort qui leur est apporté les aide à subir l'oppression de la prison, faite d'humiliations et de privations quotidiennes. L'enfermement reste l'enfermement mais... avec quelques espaces d'« évasion ».

Pour écrire à une prisonnière palestinienne: référent Palestine33
Nicole DELAVEAU nicoledelaveau@orange.fr

Athénée municipal de Bordeaux

LA RESISTANCE POPULAIRE NON-VIOLENTE EN PALESTINE

RENCONTRE AVEC ABDALLAH ABU RAHMA



Abdallah entouré des responsables de Palestine33 et de l'UJFP

Le mouvement de résistance populaire non-violente contre l'occupation et la colonisation en Palestine ne cesse de prendre de l'essor. Les villages qui résistent de manière non-violente au Mur (déclaré illégal par la Cour internationale de justice le 9 juillet 2004), à l'occupation et à la colonisation, se heurtent à une répression de plus en plus féroce : 29 morts depuis 2004 dont 2 à Bil'in et près de 300 prisonniers, dont de nombreux enfants.

On a vu aussi comment l'armée israélienne n'a pas hésité à tirer sur des réfugiés palestiniens qui manifestaient à la frontière du Liban et du Golan syrien le 15 mai lors de la commémoration de la Nakba, en tuant au moins 10 et en blessant de nombreux autres.

En solidarité avec la résistance populaire et pour avoir une information alternative sur cette forme de lutte, Palestine 33 et l'UJFP recevaient le 17 mai Abdallah Abu Rahma, enseignant et coordinateur du comité populaire de Bil'in, qui vient de faire 16 mois de prison en Israël pour organisation de « manifestation illégale ». C'est à l'invitation de l'AFPS, qu'Abdallah effectue une tournée en France et dans plusieurs pays européens.

Abdallah Abu Rahma nous a parlé de la prison où il est resté 16 mois, ce qui est une des peines les plus longues pour résistance non-violente. Mais depuis, il a encore plus envie de se battre. Dans les comités de résistance populaire, ce sont surtout les dirigeants et les enfants qui se font arrêter.

Abdallah dit être devenu résistant dès l'école secondaire. La résistance non-violente, qui vient de Gandhi et Mandela, montre bien la violence qui s'exerce contre les Palestiniens. Car, avec l'extension du Mur (qui fait maintenant 770km et annexe 13% de la Cisjordanie) et avec la multiplication des colonies

illégales, l'exemple de Bil'in a fait des émules : ce sont maintenant une vingtaine de villages qui ont leur comité de résistance populaire.

Le soir, à la réunion publique qui se tenait à l'Athénée, Abdallah Abu Rahma a détaillé l'action des comités populaires. La résistance non-violente a commencé dans les années 1920, contre l'occupant anglais. Le premier comité s'est créé à Bil'in, lorsqu'en 2003 les habitants ont appris que la construction du Mur allait confisquer 50% des terres du village. Pour eux, résister, c'est rester en Palestine au lieu d'émigrer, c'est aller à l'école au lieu de rester à la maison, c'est continuer à cultiver sa terre au lieu de l'abandonner. Les comités sont composés d'une dizaine de personnes provenant des différentes composantes de la population. Chaque année au printemps, une conférence internationale se tient à Bil'in, pour soutenir la résistance populaire.

La vidéo que nous visionnons ensuite montre des images éloquentes des manifestations de Bil'in –qui ont lieu chaque vendredi- et de la violente répression de l'armée israélienne. A ces manifestations (soutenues par l'Autorité palestinienne) participent tous les villageois, jeunes et vieux, auxquels se joignent des Internationaux et des Israéliens pour la paix. La présence des Internationaux est importante, car, lorsqu'il y a des blessés ou des morts, les Israéliens nient leur responsabilité. Mais les internationaux diffusent des photos, des films, des vidéos permettant de rétablir la vérité. Leur rôle est de témoigner sur les agissements de l'armée israélienne, empêcher les attaques nocturnes, apporter une aide financière pour les procès. En 2006, un tribunal a reconnu que le tracé du Mur et la construction d'une colonie à Bil'in étaient illégaux, mais sans résultat concret. Alors que, lorsqu'une maison doit être détruite, le lendemain du jugement, à 6 heures du matin, les bulldozers en commencent la destruction.

La violence et la brutalité de la répression par l'armée sont un élément important des manifestations. De nouvelles armes sont essayées, comme ce liquide bleu, que per-

sonne ne connaît et dont les manifestants ont parfois été aspergés (cf les vidéos). De même que les bombes sonores, qui font perdre l'équilibre et peuvent endommager les oreilles. Les punitions collectives sont aussi très fréquentes: blocage du village, incursions de nuit, couvre-feu, arrestations, etc. Les prisonniers palestiniens connaissent des conditions de détention très difficiles. Ils doivent supporter les punitions, les humiliations. C'est pour cela qu'ils ont besoin de savoir que d'autres s'intéressent à leur sort. C'est pourquoi les lettres reçues et les manifestations réclamant leur libération sont si importantes. La vie des enfants (à partir de 12 ans et parfois de 10 ans) en prison est particulièrement terrible, même si des associations s'en occupent, qui travaillent sur les droits des enfants.

Quelle solidarité ? Parmi les actions que l'on peut envisager à partir d'ici, l'aide la plus efficace reste de se rendre en Palestine, pour voir sur place et témoigner en retour. La campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) est également nécessaire, car elle peut influencer sur les Israéliens.

Pour Abdallah Abu Rahma, les révolutions en cours dans le monde arabe représentent un espoir pour les Palestiniens. Notre invité a insisté en outre, sur l'importance de la réconciliation actuelle entre Fatah et Hamas et il a confirmé l'espoir soulevé chez les Palestiniens par le projet de reconnaissance de l'Etat de Palestine à l'ONU à l'automne.

**Marie-Hélène Roy et
Marie-Thérèse Cavignac**

Bil'in : www.bilin-village.org
Cahier AFPS n°23:
la résistance populaire non-violente en
Palestine



AGENDA

14 JUIN 20H 30
UTOPIA
LES ENFANTS D.ARNA

*

25/26 JUIN
FETE DES FIFRES A
ST.PIERRE D.AURILLAC

*

27 AOUT
PLANETE CENON

*

Palestine33 et l'UJFP vous invitent à la projection du film les enfants d'Arna de Juliano Mer Khamis, en hommage au fondateur du Théâtre de la Liberté du camp de réfugiés de Jénine, assassiné le 4 avril, et en hommage à Vittorio Arrigoni militant de l'ISM, tué le 14 avril par des membres d'un groupe « salafiste jihadiste » à Gaza. En présence de Jean-Guy Greilsamer, ancien Président de l'association des Amis du Théâtre de la Liberté.



Fête de l'Huma33, vu sur le stand de Palestine33

AFPS -
S. Mallié, M.H Roy, P. Serres
Info. Gaza
jacques.salles@wanadoo.fr
Le site -
B. BERTEAU et M.Th. CAVIGNAC
<http://palestine33.free.fr>
CONTACTS -
palestine33@laposte.net

Dossier Salah HAMOURI

Voici la réponse de Monsieur A. Juppé, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes à une lettre de J. Claude Lefort, Président de l'AFPS et député honoraire.

27 avril 2011

Monsieur le Député,

Dans deux courriers datés du 3 et 18 mars dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de M. Salah Hamouri. Je vous en remercie.

Le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes n'a épargné aucun effort pour notre compatriote, d'abord pour éclaircir sa situation, alors qu'après plus de deux ans de détention préventive, il n'avait toujours pas été traduit devant la justice, puis pour solliciter un geste de clémence avant la tenue du comité chargé de statuer sur une remise de peine. Au plus haut niveau, la France a demandé aux autorités israéliennes qu'une remise de peine lui soit accordée.

Je déplore que les autorités israéliennes n'aient pas pris une telle décision, d'autant que ses aveux faits à l'audience n'ont été corroborés par aucun élément de preuve. Je mesure la peine de sa famille, alors que Mr Salah Hamouri est à présent en âge de s'investir dans des études. Je comprends également que l'intéressé ait fait le choix de ne pas solliciter de demande de grâce. C'est une attitude respectable. Mais son avocat indique qu'il n'y a plus, dès lors, de recours possible.

Comme vous le savez, ce cas continue de faire l'objet d'un suivi constant de la part des autorités françaises. Des visites consulaires sont rendues très régulièrement à M. Salah Hamouri. Elles ont permis de vérifier qu'il demeure en bonne santé. Je me réjouis également de voir que notre compatriote reçoit fréquemment des visites d'élus sensibles à son sort. Dernièrement, le 7 avril, celle de Michel Billout, Sénateur de la Seine-et-Marne, puis le 14 avril, celle de M. Madjid Masssaoudene, conseiller municipal de Saint Denis.

M. Salah Hamouri est à présent libérable le 28 novembre 2011 et sa situation continuera d'être suivie avec attention jusqu'à sa levée d'écrou.

La France se préoccupe de la situation de chaque Français privé de liberté à l'étranger et je puis vous assurer que nous nous mobilisons, avec la même ardeur, pour la protection des droits de tous nos ressortissants emprisonnés partout à travers le monde. Je recevrai bien volontiers Mme Denise Hamouri, si elle le souhaite, pour l'écouter et lui présenter l'action du Gouvernement français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain JUPPE

Commentaire: certes, le ton change par rapport au précédent ministre, mais sur le fond l'attitude de la France ne bouge pas d'un iota: aucune intervention pour exiger la libération de Salah.

Comité Palestine 33
27, r de Belgique - 33800 BORDEAUX
Responsable du bulletin
Guy MALLIÉ